

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
(VAUCLUSE)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LES SORGUES DU COMTAT

PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire

« Les Sorgues du Comtat »

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, le Conseil de la Communauté d'Agglomération s'est réuni en séance publique, Salle des Fêtes à Sorgues, sur convocation parvenue aux élus, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 mai 2026, séance ouverte à 18 h35.

Etaient présents :

M. Jérôme AMOUROUX, Mme Carine AURAND, M. David BELLUCCI, Mme Cathy BENHAMOU, Mme Valérie BOURIQUET-TELLENE, M. Frédéric BRES, M. Didier CARLE, Mme Marielle CHIRON, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, Mme Nathalie EYMARD WILSON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, M. Éric GERENT, M. Gérard GILLES, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Thierry LAGNEAU, Mme Fanny LAUZEN, Mme Cindy LOUVIN, Mme Evelyne MATHERON, Mme Ghislaine MORARD, M. Philippe MOREL, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Jean-Claude OBER, Mme Christelle PEPIN (*arrivée à la Q^o2*), M. Stéphane PUIG, Mme Audrey RAYNAUD, M. Bernard RIGEADE, Mme Emmuanuelle ROCA, M. Patrick ROUX, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.
Délégués de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient Absents représentés :

Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Claude FERT (pouvoir donné à M. Gérôme VIAU), Mme Sandrine LAGNEAU (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Sophie RIGOLLET (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Guillaume TADDIO (pouvoir donné à Mme Fanny LAUZEN), Mme Patricia VIVARES (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES).

Etaient absents non représentés :

Mme Jacqueline DEVOS, M. Mario MORETTI, M. Fabien PAILLOUX, M. Christian RIOU.

Soit

Points 1 : 35 présents – 7 représentés – 5 absents non représentés pour 47 membres en exercice.

Points 2 à 37 : 36 présents – 7 représentés – 4 absents non représentés pour 47 membres en exercice.

Points 38 : 36 présents – 7 représentés – 4 absents non représentés pour 47 membres en exercice, (M. Thierry LAGNEAU ne prend pas part au vote).

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Gérôme VIAU est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

Le Président de séance invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

Le Conseil communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 27 avril 2026**

2. Donné acte des décisions du Président

Le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre.

Décision n°024 du 16 avril 2026 : Signature d'un contrat avec la Société MP3D - AGENCE ALES pour le contrôle du réseau assainissement neuf avec essais à l'air du réseau, regards, branchements, boîtes – Avenue d'Avignon et Chemin de Coutchougus à SORGUES pour un montant de 4 450.00€ HT, soit 5 340.00€ TTC.

Décision n°025 du 16 avril 2026 : Réalisation d'animations de sensibilisation du grand public aux enjeux de biodiversité avec le Naturoptère, université Populaire Ventoux, 33 cours Jea-Henri Fabre, 84830 Sérignan-du-Comtat pour un montant de 1 300 euros TTC comprenant les trois animations ci-dessous :

Stand « La Fête de la Nature » Samedi 16 Mai ou Samedi 30 Mai, pour un montant de 500 euros TTC

Conférence + sortie nature sur le thème des Chiroptères en Juin 2026, pour un montant de 500 euros TTC

Sortie naturaliste en ville (1/2 journée) en 2026, pour un montant de 300 euros TTC.

Décision n°026 du 23 avril 2026 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 12 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SASU « C.K TP » dont le siège est situé à MONTEUX (84170), 2 Impasse la LAVANDINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 919 391 565 R.C.S. Avignon, représentée par son président Monsieur Cédric KOELLER. La SASU « C.K TP », est autorisée à y stocker le matériel destiné à l'activité à savoir « Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} mai 2026 et s'achevant au plus tard le 30 avril 2029. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 36 €HT (3 €HT le m²), soit 43,2 €TTC.

Décision n°027 du 23 avril 2026 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 116,40 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS PARC SPIROU dont le siège est situé à Monteux (84170), 1 rue Jean-Henri FABRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 798 962 106 RCS Avignon, représentée par son Directeur Général Monsieur Hervé LUX. La SAS « PARC SPIROU », est autorisée à y stocker le matériel et y exercer les activités à savoir « la réalisation, l'aménagement, l'exploitation et la gestion de tous parcs de loisirs, parc d'attractions, parc à thèmes » Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} Novembre 2025 et s'achevant au plus tard le 31 Octobre 2028. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 349,2 €HT (3 €HT le m²), soit 419,04 €TTC.

Décision n°028 du 23 avril 2026 : Signature d'une convention d'occupation précaire et révocable avec l'ALTE pour la mise à disposition d'un bureau au sein du siège administratif des Sorgues du Comtat. Cette autorisation est consentie à compter du 1er mai 2026 jusqu'au 31 décembre 2027.

Décision n°029 du 05 mai 2026 : Marché N° AO23-01– Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et de la vitrerie des bâtiments de la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat - Signature de l'avenant n°2 avec ONET Services Vaucluse Sud. L'avenant n°2 a pour objet l'intégration de prestations supplémentaires au marché concernant le nettoyage régulier de la Maison France Services pour un montant mensuel forfaitaire de 1 587,50 € HT.

Décision n°030 du 06 mai 2026 : Réalisation, réhabilitation et gros entretien d'espaces verts sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » – Accord-Cadre AO25-03 – Signature du Marché Subséquent à Bons de Commande n° 02 d'un

montant maximum de 200 000.00 € HT avec la SAS PEC court à compter de sa notification, par un Ordre de Service de démarrage, jusqu'au terme de la période n° 2.

Décision n°031 du 06 mai 2026 : Réalisation, réhabilitation et gros entretien de voiries et d'aménagement urbain sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » – Accord-Cadre AO25-04 – Signature d'un Marché Subséquent à Bons de Commande n° 08 avec le groupement conjoint COLAS FRANCE et NEOTRAVAUX SAS pour un montant maximum de 500 000.00 €HT se répartissant comme suit : 498 000.00 €HT pour COLAS FRANCE et 2 000.00 €HT pour NEOTRAVAUX SAS. à compter de sa notification, par un Ordre de Service de démarrage, jusqu'au terme de la période n° 2.

Décision n°032 du 06 mai 2026 : Réalisation, réhabilitation et gros entretien de réseaux secs et humides sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » - Accord-Cadre AO25-05 – Signature du Marché Subséquent à Bons de Commande n° 02 avec le groupement conjoint NEOTRAVAUX SAS et COLAS France pour un montant maximum de 500 000.00 €HT se répartissant comme suit : 498 000.00 €HT pour NEOTRAVAUX SAS et 2 000.00 €HT pour COLAS FRANCE à compter de sa notification, par un Ordre de Service de démarrage, jusqu'au terme de la période n° 2.

Décision n°033 du 06 mai 2026 : Travaux d'abattage et d'élagage sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » - Accord-Cadre n° C2025-07 - Signature du Marché Subséquent à Bons de Commande n° 02 d'un montant maximum de 100 000.00 €HT avec la SAS NEYRAND à compter de sa notification, par un Ordre de Service de démarrage, jusqu'au terme de la période n° 2.

Décision n°034 du 06 mai 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de garages par la Commune de Monteux à la Communauté d'Agglomération afin de stocker du matériel technique nécessaire à l'entretien des espaces verts de la ZAC de Beaulieu pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique. La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

David BELLUCCI demande des précisions sur la Décision n°30, relative à la réalisation, la réhabilitation et au gros entretien des espaces verts. Sachant que nous disposons d'agents dédiés à l'entretien des espaces verts, il s'interroge sur le recours à un marché subséquent à bons de commande.

Stéphane GARCIA précise que les agents communautaires assurent l'entretien courant des espaces verts. Néanmoins, afin de répondre à des besoins plus conséquents sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, il est nécessaire de recourir ponctuellement à des entreprises extérieures dans le cadre de ce marché à bons de commande pour réaliser des opérations de création, de réhabilitation ou de gros entretien.

Arrivée de Christelle PEPIN

David BELLUCCI demande où se situe la SAS NEYRAND.

Stéphane GARCIA répond qu'elle se situe à Monteux.

Le Conseil communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.**

3. Modification du montant des indemnités des élus

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, rappelle à l'assemblée qu'il s'agit de répartir l'enveloppe indemnitaire de façon équitable entre les Vice-présidents et les Conseillers communautaires délégués suite à la proposition du Bureau communautaire du 04 mai 2026.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DECIDE de fixer les indemnités de la façon suivante :**

FONCTION	INDEMNITE BRUTE (Indice Brut Terminal)
Président	72,49 % IB
1er Vice-président	23 % IB
2ème Vice-président	23 % IB
3ème Vice-président	23 % IB
4ème Vice-président	23 % IB
5ème Vice-président	23 % IB
6ème Vice-président	18,20 % IB
7ème Vice-président	18,20 % IB
8ème Vice-président	18,20 % IB
9ème Vice-président	18,20 % IB
10ème Vice-président	18,20 % IB
11ème Vice-président	18,20 % IB
12ème Vice-président	18,20 % IB
13ème Vice-président	18,20 % IB
14ème Vice-président	18,20 % IB
Conseiller communautaire Délégué	18,20 % IB
Conseiller communautaire Délégué	18,20 % IB
Conseiller communautaire Délégué	18,20 % IB
Conseiller communautaire Délégué	18,20 % IB
Conseiller communautaire Délégué	18,20 % IB

Stéphane GARCIA souligne que cette séance constitue une forme de prolongement du premier conseil d'installation, l'ordre du jour étant principalement consacré à des questions d'organisation, de mise en place des instances et de désignations.

4. Approbation du renouvellement de la convention constitutive du conseil départemental de l'accès au droit du Vaucluse

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Vaucluse (CDAD du Vaucluse) est un groupement d'intérêt public. Il a pour mission essentielle de définir une politique d'accès au droit dans le département, de piloter et de coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit.

Aussi, afin de faire perdurer l'offre d'accès au droit, la convention constitutive du GIP- CDAD de Vaucluse propose son renouvellement pour une durée indéterminée et selon les conditions financières précisées en Annexe de la convention.

Pour la Communauté d'Agglomération, il s'agit de valoriser les dépenses associées au fonctionnement du point justice de Sorgues, Monteux à savoir :

- les charges de fonctionnement- bureau du point-justice supportées par la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat
- la mise à disposition d'un agent d'accueil pour la prise de rendez-vous

La subvention attribuée par la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat au CDAD de Vaucluse est d'un montant de 7 500 euros.

Le Conseil communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le renouvellement de la convention constitutive du conseil départemental de l'accès au droit du Vaucluse et son annexe financière.**
- **AUTORISE le versement de la participation financière de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat à hauteur de 7 500 euros TTC/an.**

5. Institution du Conseil de Développement (CODEV)

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, rappelle à l'assemblée que l'article L. 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. En dessous de ce seuil, un conseil de développement peut être mis en place par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il est composé de représentants de milieux économiques, sociaux culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Le Bureau Communautaire du 4 mai 2026 a décidé de porter à 20 le nombre de membres du conseil de développement.

Il s'agit D'INSTITUER un Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat dont le nombre de membres est fixé à 20.

Le Conseil communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **INSTITUE un Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat dont le nombre de membres est fixé à 20.**

6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'ouverture des plis

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, rappelle à l'assemblée que par délibération N° : DE/46/5.3/27.04.2026-55 en date du 27 avril 2026 la Communauté d'Agglomération a institué la Commission d'Appel d'Offres et d'ouverture des plis.

Conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, le Conseil Communautaire a par délibération N° : DE/46/5.3/27.04.2026-55 défini les modalités du dépôt des listes qui a été fixé au 04 mai 2026 auprès du Directeur Général des Services.

Considérant qu'une liste a été déposée pour la Commission pour la Commission d'Appel d'Offres et d'ouverture des plis.

Il s'agit de procéder à l'élection des membres de la commission d'Appel d'Offres et d'ouverture des plis.

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée et de ne pas procéder au scrutin secret ;

David BELLUCCI constate qu'aucun élu issu des listes non majoritaires ne figure parmi les désignations proposées.

Stéphane GARCIA répond qu'effectivement aucun élu issu des listes non majoritaires ne figure dans ces désignations. Il précise que les commissions concernées sont étroitement liées à l'exécutif communautaire. Il reconnaît que les élus des listes non majoritaires ont toujours des contributions pertinentes à apporter aux travaux de la collectivité. Toutefois, il rappelle que les élus composant les majorités portent les responsabilités politiques et administratives qui découlent de ces commissions et qu'ils les assumeront dans ce cadre. Il indique que c'est dans cet esprit que les maires ont établi les listes de candidats proposées.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 40 voix pour et 3 abstentions (D. BELLUCCI, N. EYMARD WILSON et J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **PROCLAME les conseillers communautaires suivants, élus membres de la commission d'Appel d'Offres et d'ouverture des plis.**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Cyrille GAILLARD	Stéphane PUIG
Philippe MOREL	Valérie BOURIQUET TELLENE
Gérôme VIAU	Aurélie VERNHES
Éric GÉRENT	Guillaume TADDIO
Marc MOSSÉ	Sylviane VERGIER

7. Election des membres de la commission de concessions

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée que par délibération N° : DE/46/5.3/27.04.2026-56 en date du 27 avril 2026 la Communauté d'Agglomération a institué la commission de concessions. Conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, le Conseil Communautaire a, par délibération N° : DE/46/5.3/27.04.2026-56 défini les modalités du dépôt des listes qui a été fixé au 04 mai 2026 à 12 h 00 auprès du Directeur Général des Services au siège de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat 340 Boulevard d'Avignon à Monteux.

Considérant qu'une liste a été déposée pour la Commission de concessions :

Il s'agit de procéder à l'élection des membres de la commission de concession

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée et de ne pas procéder au scrutin secret ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 40 voix pour et 3 abstentions (D. BELLUCCI, N. EYMARD WILSON et J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **PROCLAME les conseillers communautaires suivants, élus membres de la Commission de concessions :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Cyrille GAILLARD	Stéphane PUIG
Philippe MOREL	Valérie BOURIQUET TELLENE
Gérôme VIAU	Aurélie VERNHES
Éric GÉRENT	Guillaume TADDIO
Marc MOSSÉ	Sylviane VERGIER

8. Institution de la Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, rappelle à l'assemblée que la Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, a introduit l'article L.2143-3 dans le Code Général des Collectivités qui porte obligation, pour certaines personnes de droit public, de créer une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

L'obligation de créer une commission intercommunale concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de 5 000 habitants et plus ayant la compétence « transport » ou « aménagement du territoire ».

Pour rappel, toutes les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération ont la compétence « aménagement de l'espace » et doivent en conséquence créer cette commission.

La commission est composée de représentants des communes, d'associations d'usagers et d'associations se mobilisant pour les personnes handicapées.

Le bureau communautaire du 04 mai 2026 propose la composition suivante :

- Le Président
- Le Vice-Président délégué à l'aménagement et de la gestion des espaces publics
- 5 élus aux travaux représentant chaque commune issue de la commission Aménagement et de la gestion des espaces publics
- 5 élus aux affaires sociales ou au handicap
- 2 représentants handicapés
- 2 représentants personnes âgées
- 2 représentants association transport

David BELLUCCI remercie pour l'institution de cette commission et en déduit que celle-ci n'existait pas sous l'ancienne mandature.

Stéphane GARCIA répond que la commission existait bien sous l'ancienne mandature, mais qu'elle ne s'était pas réunie en raison d'une charge de travail importante. Il précise que cela ne

remet pas en cause son caractère prioritaire, bien au contraire. Il ajoute que la nouvelle mandature permet de la réinstaurer et surtout d'en assurer le fonctionnement effectif.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DÉCIDE :**
- **1° De créer une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées à titre permanent, pour la durée du mandat ;**
- **2° D'arrêter la composition de cette commission comme défini ci-dessus.**
- **3° D'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission.**

9. Institution d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat doit créer une CLECT, commission obligatoire, qui statue notamment lors de chaque transfert de charges.

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;
Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Il s'agit de DECIDER de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 20 membres pour être représentative du Bureau Communautaire.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DECIDE de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 20 membres pour être représentative du Bureau Communautaire.**

10. Institution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée que l prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CIID est composée de 11 membres : le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) sur proposition de ses communes membres. La liste de propositions établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter **40 noms** :

- 20 noms pour les commissaires titulaires ;
- et 20 noms pour les commissaires suppléants.

Il s'agit D'APPROUVER la liste des commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs telle que définie ci-dessous :

Titulaire	Valérie	BOURIQUET-TELLENE	Suppléant	Georges	TROESCH
Titulaire	Jean-Claude	OBER	Suppléant	Alain	LLADOS
Titulaire	Jérôme	AMOUROUX	Suppléant	Sandrine	MACIP
Titulaire	Frédéric	BRES	Suppléant	Patrick	ROUX
Titulaire	Frédéric	FIORENTINO	Suppléant	René	BERNARDONI
Titulaire	Daniel	NEVEU	Suppléant	Denise	MARIE
Titulaire	Claude	REBOUL	Suppléant	Yolande	CHABANEL
Titulaire	Marie-Claude	METRAL	Suppléant	Didier	BOUGON
Titulaire	Daniel	CLAISSE	Suppléant	Jean-Marie	RICHARD
Titulaire	Liliane	ARMAND	Suppléant	Philippe	FERRE
Titulaire	Nicole	NEYRON	Suppléant	Alain	DE HARO
Titulaire	Franck	RIMBERT	Suppléant	Gisèle	GIRARD
Titulaire	Claude	FERT	Suppléant	Claudine	CHAUVET
Titulaire	Fulgencio	BERNAL	Suppléant	Christian	GORLIN
Titulaire	Gérard	VIAU	Suppléant	Éric	BOYER
Titulaire	Marc	MOSSÉ	Suppléant	Chantal	RICHARD-PARAYRE
Titulaire	Sylviane	VERGIER	Suppléant	Jean-Michel	BENALI
Titulaire	Michel	PERRAND	Suppléant	Monique	AUBAN
Titulaire	Véronique	D'ALESSANDRO	Suppléant	Manon	MARBET
Titulaire	Hélène	TOULZE	Suppléant	Pascal	MANUEL

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE la liste des commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs telle que définie ci-dessus.**

11. Institution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée que l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la création obligatoire de commissions consultatives des services publics locaux pour les EPCI de plus de 50.000 habitants.

Cette commission, présidée par le Président comprend des représentants de l'assemblée délibérante, et des représentants d'associations locales, nommés par le conseil communautaire.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. Il est donc proposé de composer la commission de consultation des Services Publics Locaux de la façon suivante :

- Le Président
- 8 conseillers communautaires représentant la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (les 5 Maires, les délégués à l'OTI, le SPANC et la mobilité)
- 4 représentants d'associations locales.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour la durée du mandat.**
- **ARRETE la composition de cette Commission comme suit :**
 - **Le Président**
 - **8 conseillers communautaires représentant la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (les 5 Maires, les délégués à l'OTI, le SPANC et la mobilité)**
 - **4 représentants d'associations locales.**
- **DECIDE d'instituer la Commission Consultative des Services Publics Locaux**
- **PRECISE que le Président a la possibilité de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) sur les sujets nécessitant sa saisine, tels que prévu à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

12. Création du comité des Partenaires de la mobilité

Monsieur Laurent COMTAT, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) approuvée le 24 décembre 2019 et entrée en vigueur le 27 décembre 2019 a introduit aux termes de son article 15, la création d'un Comité des partenaires, dont les modalités de création ont été codifiées à l'article L.1231-5 du Code des transports. Cet article prévoit que, les autorités organisatrices de la mobilité, doivent créer un Comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement.

Ce comité associe, à minima, des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

En conséquence, il est proposé de fixer la composition du Comité des partenaires à **12 représentants**, comme suit :

- **6 représentants des organisations professionnelles d'employeurs (soit au moins 50%) :**
- **1 représentant des organisations syndicales de salariés**
- **1 représentant d'associations d'usagers ou d'habitants :**
- **1 représentant d'associations personnes à mobilité réduite, de parents d'élèves et d'étudiants (ex : au sujet des transports scolaires), de consommateurs et usagers, de cyclistes,**
- **1 habitant tirés au sort** (depuis le 1er janvier 2022). *En général, un appel à candidature sera réalisé avec un communiqué de presse et des publications sur les réseaux sociaux de la collectivité.*

Une certaine latitude est laissée aux AOM par la LOM. En fonction des particularités locales, pourront également être associés (au titre d'observateurs) :

- **1 élu :**
 - Vice-Président en charge des mobilités
- **1 représentant d'opérateurs de transport :**
- **1 représentant de partenaires institutionnels**

Le Conseil Communautaire, Monsieur Laurent COMTAT, Vice-Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE la création et la composition du Comité des partenaires telle que présentée ci-avant**
- **APPROUVE les modalités de fonctionnement susmentionnées ;**
- **APPROUVE le règlement de composition et de fonctionnement annexé ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président ou en son absence un des Vice-présidents à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération**
- **PRECISE que la composition sera arrêtée par le Président.**

13. Désignation d'un conseiller communautaire représentant la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 17 en date du 13 décembre 2016, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat a décidé de mettre en place une action sociale en faveur du personnel, en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2017.

Suite au changement de l'exécutif de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat il convient que le Conseil Communautaire délibère afin de désigner un nouveau représentant de l'assemblée des élus appelé « délégué local élu ».

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE Mme Sylviane FERRARO en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au Comité National d'Actions Sociales.**

14. Désignation de délégués du collège des socio-professionnels au Conseil d'Exploitation de l'Office Intercommunal de Tourisme des Sorgues du Comtat

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, rappelle à l'assemblée que par délibération N° : DE/46/5.3/27.04.2026-70 en date du 27 avril 2026, la Communauté d'Agglomération a désigné 8 élus communautaires pour le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal, et notamment son article 6, le conseil d'exploitation est réparti en 2 collèges, le Collège des élus, et le Collège des Socio-professionnels qui se compose de 5 représentants des professions et activités intéressées par le tourisme dans l'intercommunalité.

Il s'agit de désigner les 5 représentants du Collège des Socio-professionnels

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au collège des socio-professionnels du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal :**
- **Camping La Montagne à Sorgues – Madame Elisabeth DELPRETE**
- **Chambre d'hôtes Mas des Flâneraies à Althen-des-Paluds – Madame Sylvia BADESSI**
- **Ride and More Travel à Pernes-les-Fontaines – Monsieur Christophe PIERARD**
- **Parc Spirou à Monteux – Madame Natacha BLOND**
- **Chambre d'hôtes La Bastide à Bédarrides- Madame Magali CARLIER**

15. Institution du Comité Consultatif d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Monsieur Cyrille GAILLARD, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été approuvée par délibération du Conseil n° DE/44/8.8/28.06.2021-14 du 28 Juin 2021, oriente la politique publique du cycle des déchets des Sorgues du Comtat vers l'économie circulaire et l'intégration de la prévention des déchets, en amont des étapes de collecte et de traitement des déchets. Le PLPDMA, rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2012 conformément à l'article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement, est élaboré pour 6 ans avant d'être partiellement ou totalement révisé. Il orientera donc les stratégies en matière de prévention des déchets de 2024 à 2029 sur le territoire. La composition de la Commission n'est pas imposée par la réglementation mais elle doit permettre de consulter et d'impliquer les différents acteurs locaux agissant dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets.

Dans cette optique, la Commission proposée pour l'élaboration et le suivi du PLPDMA est constituée des collèges suivants :

- Collège 1 : Elus locaux
- Collège 2 : Etat/Collectivités
- Collège 3 : Institutions
- Collège 4 : Société Civile

La proposition de composition détaillée des collèges est la suivante :

• Collège 1 : Elus locaux

- Président de la CASC
- Président de la Commission Politique des déchets
- Elus communautaires de la Commission Politique des déchets

• Collège 2 : Etat/Collectivités

- Représentant de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur
- Représentant du Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon (SIDOMRA)
- Représentant de l'Agence de Transition Ecologique (ADEME)
- Représentant de la CA Les Sorgues du Comtat Techniciens
 - Directrice Générale des Services Techniques
 - Directrice du Développement Economique et Attractivité
 - Directeur Adjoint Service Développement Economique et Attractivité

- Cheffe de service prévention
- Cheffe de projet CRTE/PVD
- Responsable de Collecte des déchets
- Responsable de la Pré-collecte
- Responsable des déchetteries

• **Collège 3 : Institutions**

- Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur• (CMAR)
- Représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI)
- Représentant de la Chambre de l'Agriculture
- Représentant du Réseau régional de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires (REGALIM PACA)

• **Collège 4 : Société Civile**

- Représentant du Conseil de Développement de la CASC (CODEV)
- Représentant d'Associations citoyennes
- Représentant d'Association de commerçants
- Représentants des Bailleurs Sociaux
- Représentants des Eco Organismes (ex : CITEO, Eco maison, Eco système, Corepile...)
- Représentants des Structures de Collecte (Ex : Relais pour les textiles)
- Représentants des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (Ex FabLab Pernes Montoux)
- Représentants des entreprises partenaires (ex : SUEZ, Val délia)

Le Conseil Communautaire, Monsieur Cyrille GAILLARD, Vice-Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **CONSTITUE le Comité Consultatif d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat**
- **APPROUVE la désignation des membres du Comité Consultatif d'Elaboration et de Suivi (CCES) précisés dans la présente délibération.**

16. Désignation d'un représentant à l'Association de réflexion sur les déchets Ménagers et assimilés du bassin Vaucluso-Rhodanien

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Association de réflexion sur les déchets Ménagers et assimilés du bassin Vaucluso-Rhodanien.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE Monsieur Cyrille GAILLARD en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein de l'Association de réflexion sur les déchets ménagers et assimilés du bassin Vaucluso-Rhodanien.**

17. Désignation de délégués à l'Association Initiative Ventoux

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Association Initiative Ventoux.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE Mme Cathy BENHAMOU en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein de l'Association Initiative Ventoux.**

18. Désignation de délégués à l'Association Initiative Terres de Vaucluse

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Association Initiative Terres de Vaucluse.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE Mme Cathy BENHAMOU en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein de l'Association Initiative Terres de Vaucluse.**

19. Désignation de délégués au Réseau d'Initiatives Locales pour l'Emploi (RILE)

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein du Réseau d'Initiatives Locales pour l'Emploi.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE Mme Cathy BENHAMOU en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein du Réseau d'Initiatives Locales pour l'Emploi.**

20. Désignation de délégués à la Mission Locale Comtat Venaissin

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de la Mission Locale Comtat Venaissin.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE Mme Sylviane FERRARO en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein de la Mission Locale Comtat Venaissin.**

21. Désignation de délégués à la Mission Locale Grand Avignon

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de la Mission Locale Grand Avignon.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE Mme Sylviane FERRARO en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein de la Mission Locale Grand Avignon.**

22. Désignation de délégués à la Société Publique Locale Territoire Vaucluse

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE M. Michel TERRISSE en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse.**

23. Désignation de délégués à la Commission de suivi des sites EURENCO et CAPL à Sorgues

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de la Commission de suivi des sites EURENCO et CAPL à Sorgues.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein de la Commission de suivi des sites EURENCO et CAPL à Sorgues :**

Titulaires	Suppléants
Stéphane PUIG	Bernard RIGEADE

24. Désignation d'un conseil communautaire au sein de la commission consultative du Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV)

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de la commission consultative du Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV).

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE M. Marc MOSSÉ en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein de la commission consultative du Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV).**

25. Désignation de délégués au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de la Commission Consultative des Déchets du SRADDET.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE M. Cyrille GAILLARD en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein de la Commission Consultative des Déchets du SRADDET.**

26. Désignation de délégués au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE en tant que conseillers de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :**

Le Maire de chaque commune membre ou son représentant

- **Thierry LAGNEAU**
- **Patrice DE CAMARET**
- **Didier CARLE**
- **Guillaume TADDIO**
- **Michel TERRISSE**

Pour la commune d'Althen-des-Paluds :

- **Marc MOSSE**

Pour la commune de Bédarrides :

- **Guillaume MATHIEU**

Pour la commune de Monteux :

- **Jérôme AMOUROUX**
- **Jean-Claude OBER**

Pour la commune de Pernes-les-Fontaines :

- **Gérôme VIAU**
- **Laurent COMTAT**

Pour la commune de Sorgues :

- **Bernard RIGEADE**
- **Fabien PAILLOUX**

27. Désignation d'un conseiller communautaire au sein de l'Association de Médiation d'Aide aux Victimes (AMAV)

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Association de Médiation d'Aide aux Victimes (AMAV).

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE M. Bernard RIGEADE en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein de l'Association de Médiation d'Aide aux Victimes (AMAV).**

28. Désignation de délégués au Conseil d'Administration des Collèges et Lycées du territoire de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration des Collèges et Lycées.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- **DESIGNE en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycée.**

Pour Bédarrides :

- **Collège Saint-Exupéry**

Fanny LAUZEN

Pour Monteux :

- **Collège SILVE**

Ghislaine MORARD
Pour Pernes-les-Fontaines :
- Collège DOCHE
Patricia VIVARES
Pour Sorgues :
- Collège DIDEROT :
Titulaire : Patricia COURTIER
Suppléante : Christelle PEPIN
- Collège VOLTAIRE :
Titulaire : Jacqueline DEVOS
Suppléante : Evelyne MATHERON
- Collège M. RIVIER :
Titulaire : Stéphane PUIG
Suppléante : Emmanuelle ROCA
- Lycée Montesquieu :
Titulaire : Cyrille GAILLARD
Suppléant : Christian RIOU

29. Désignation de délégués à l'Association Vaucluse Provence Attractivité (VPA)

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Association Vaucluse Provence Attractivité (VPA).

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- DESIGNER en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat au sein de l'Association Vaucluse Provence Attractivité :
M. Stéphane GARCIA, titulaire
M. Didier CARLE, suppléant**

30. Désignation de délégués à l'Etablissement Public Foncier (EPF)

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 04 mai 2026 ;

Le Bureau Communautaire propose M. Stéphane GARCIA, titulaire et M. Michel TERRISSE, suppléant.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- PROPOSE les candidatures de Monsieur Stéphane GARCIA membre titulaire et Monsieur Michel TERRISSE, membre suppléant, au Conseil d'Administration de l'EPF.**

31. Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération à la SCIC MAISON DES AGRICULTEURS DE VAUCLUSE

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au nom de la Communauté d'Agglomération au sein de la SCIC MAISON DES AGRICULTEURS DE VAUCLUSE.

Vu la proposition du Bureau communautaire en date du 4 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à 42 voix pour et 1 abstention (J. SERAFINI), des membres présents et représentés ;

- DESIGNER Madame Cathy BENHAMOU en qualité de représentante des Sorgues du Comtat au sein de la société coopérative.**
- AUTORISER de manière générale Monsieur le Président ou en son absence un des Vice-présidents à faire tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente.**

32. Rapport d'activités 2025 du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée que par courrier daté du 05 mars 2026, le comité syndical du SCOT du bassin de vie d'Avignon a porté à la connaissance de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, son rapport d'activités 2025.

Stéphane GARCIA précise par ailleurs que le Syndicat Mixte a procédé cet après-midi à l'élection de son Président et de ses Vice-Présidents. Il rappelle que, concernant l'année 2025, l'essentiel de l'activité du Syndicat Mixte a été consacré à l'approbation du nouveau SCoT, adopté au début de l'année 2026. Il souligne que l'essentiel du travail récent a porté sur la révision du PLU, menée dans le cadre d'une large concertation s'étalant sur six ans, associant techniciens et élus. Ce travail est désormais achevé et repose notamment sur une hypothèse d'évolution démographique nettement revue à la baisse par rapport à celle retenue dans le rapport arrêté par la précédente mandature, fixée à 0,5 %, qui constitue la clé de voûte de l'ensemble du projet puisqu'elle détermine les capacités de construction. Il ajoute qu'au regard des projections à venir, ce taux de 0,5 % peut encore apparaître élevé. Il souligne que l'une des priorités de la mandature actuelle consistera à adapter l'ensemble des documents d'urbanisme ainsi que les projets et actions d'aménagement aux orientations de ce SCoT. Il indique que plusieurs élus, notamment les Vice-Présidents présents cet après-midi, porteront la voix de l'Agglomération sur ces sujets. Il ajoute que Valérie BOURIQUET-TELLENE est particulièrement investie sur cette thématique et que, dans l'hypothèse où elle ne serait pas Vice-Présidente, elle conservera néanmoins un rôle actif sur ce dossier, avec l'appui de la Communauté d'Agglomération pour porter ces orientations.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **PREND ACTE du rapport d'activités 2025 du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.**

33. Rapport annuel 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Monsieur Marc MOSSÉ rappelle que le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a pour but de présenter l'ensemble des éléments relatifs au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat. Les objectifs de ce rapport sont, d'une part d'informer les usagers sur la qualité du service, et d'autre part, de permettre à la collectivité d'avoir une vision annuelle globale sur l'ensemble de son activité.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Marc MOSSÉ, Vice-Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **PREND ACTE du rapport annuel du SPANC pour l'exercice 2025.**

34. Intégration des dépenses d'amélioration d'un véhicule communautaire sur le budget principal

Monsieur Stéphane GARCIA, Président, informe l'assemblée que des réparations importantes vont devoir être effectuées afin d'augmenter la durée de vie d'un (1) véhicule communautaire. Le véhicule concerné est un Kangoo, de marque Renault, immatriculé CS-443-EW affecté aux services techniques de Beaulieu. Un devis a été effectué par la société Truck VI pour la remise à neuf du système d'injections dont le montant s'élève à 5 725,26 € TTC.

Stéphane GARCIA, précise que ce type de question a vocation à être abordé en Bureau communautaire, afin d'éviter d'alourdir les ordres du jour des conseils communautaires.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE l'intégration de ces dépenses d'améliorations de véhicule en dépenses d'investissement sur le budget principal.**
- **PRECISE que ces dépenses seront imputées sur le budget principal.**

35. Convention de servitudes conclue avec ENEDIS pour la mise en place de canalisation souterraine parcelles cadastrées E 997, 1060 et 1798 - ZAC de Beaulieu, Monteux

Monsieur Marc MOSSÉ, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération est propriétaire des parcelles cadastrées E 997, 1060 et 1798 situées Impasse de la Traverse du Ventoux, ZAC de Beaulieu, sur la Commune de Monteux.

Il est nécessaire de réaliser sur ces parcelles 3 canalisations souterraines dans une bande d'une emprise de 29 mètres de long et 1 mètre de large. Pour cela, une convention entre la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et ENEDIS est proposée. Elle a pour objet de définir les conditions de mise à disposition par la Communauté d'Agglomération à ENEDIS des terrains visés ci-dessus et les servitudes nécessaires au passage de canalisations souterraines. Pour cette mise à disposition, ENEDIS s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire de 29 €.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Marc MOSSÉ, Vice-Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE la convention ci-jointe**
- **AUTORISE le Président ou en son absence un des Vice-Présidents à signer la Convention avec ENEDIS RAC-PAS-25-001363 C4, pour la mise en place de canalisations souterraines et tous leurs accessoires, alimentant le réseau de distribution publique à Monteux.**

36. Convention de servitudes conclue avec ENEDIS pour la mise en place de canalisation souterraine des parcelles cadastrées E 100, 1806 et 1807 - ZAC de Beaulieu, Monteux

La Communauté d'Agglomération est propriétaire des parcelles cadastrées E 100, 1806 et 1807 situées Avenue de l'Herbier, ZAC de Beaulieu, sur la Commune de Monteux.

Il est nécessaire de réaliser sur ces parcelles 1 canalisation souterraine d'une emprise de 72 mètres de long et 1 mètre de large. Pour cela, une convention entre la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et ENEDIS est proposée. Elle a pour objet de définir les conditions de mise à disposition par la Communauté d'Agglomération à ENEDIS des terrains visés ci-dessus et les servitudes nécessaires au passage de canalisations souterraines. Pour cette mise à disposition, ENEDIS s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire de 72 €.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Marc MOSSÉ, Vice-Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE la convention ci-jointe**
- **AUTORISE le Président ou en son absence un des Vice-Présidents à signer la Convention avec ENEDIS RAC-PAS-25-001365 C4, pour la mise en place d'une canalisation souterraine et tous ses accessoires, alimentant le réseau de distribution publique à Monteux.**

37. Convention de servitudes conclue avec ENEDIS pour la mise en place de canalisation souterraine ZAC de Beaulieu, Monteux - Annule et remplace la décision du Bureau communautaire N°4 du 16 juin 2025

La Communauté d'Agglomération est propriétaire des parcelles cadastrées E 1806, 1807, 1812 et 1813 situées lieudit la Sorguette, ZAC de Beaulieu, sur la Commune de Monteux.

Il est nécessaire de réaliser sur ces parcelles 1 canalisation souterraine d'une emprise de 330 mètres de long et 3 mètres de large dans le cadre de la redistribution électrique des futurs panneaux photovoltaïques sur les parkings de Beaulieu. Pour cela, une convention entre la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et ENEDIS est proposée. Elle a pour objet de définir les conditions de mise à disposition par la Communauté d'Agglomération à ENEDIS des terrains visés ci-dessus et les servitudes nécessaires au passage de canalisations souterraines. Ladite convention vient annuler et remplacer la précédente convention de servitude validée précédemment par décision du Bureau communautaire n° 4 du 16 juin 2025 qui portait sur les 3 parcelles E 803, 937 et 1 360. Le tracé de la canalisation ayant été redéfini pour une

longueur moindre. Pour cette mise à disposition, ENEDIS s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire de 990 €.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Marc MOSSÉ, Vice-Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **ANNULE la décision du Bureau Communautaire n° 4 du 16 juin 2025 ;**
- **APPROUVE la nouvelle convention ci-jointe ;**
- **AUTORISE le Président ou en son absence un des Vice-Présidents à signer la Convention avec ENEDIS DC25/057213, pour la mise en place d'une canalisation souterraine et tous ses accessoires, alimentant le réseau de distribution publique à Monteux.**

38. Signature avec le SITTEU d'une convention de coopération « public-public » dans le domaine de revalorisation des déchets verts et des boues d'assainissement

La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat souhaite mettre en œuvre le traitement et la valorisation des déchets verts collectés sur son territoire en formalisant une coopération avec le SITTEU dans le cadre des missions de service public de valorisation des boues pour le SITTEU et de déchets verts pour la CASC.

Rôle et engagements du SITTEU :

Traiter les déchets en assurant leur traçabilité, orienter les déchets broyés vers une filière de valorisation par compostage, peser les déchets avant valorisation, restituer à la CASC le broyat pour un volume de 1 000 tonnes par an...

Rôle et engagements de la CASC :

Livrer les déchets verts suivants :

- Tontes de pelouses
- Feuilles à l'exception de celles provenant du balayage des voiries
- Produits de taille divers, branchages de diamètre inférieur à 10 cm
- Sapins de Noël

Informers les usagers des déchetteries des exigences de tri.

Assurer le transport des déchets.

Moyens mis en œuvre au titre de la coopération :

Le SITTEU fournira l'ensemble des moyens humains techniques, organisationnels et administratifs.

La CASC fournira les moyens humains et matériels nécessaires ainsi qu'une contribution financière fixée à 40 € HT par tonne de déchets verts réceptionnée et traitée par le SITTEU.

Durée de la coopération : 3 ans, à compter de la date de signature

Dans ce contexte, le SITTEU et la Communauté d'Agglomération se sont rapprochés pour convenir d'une convention de coopération public-public.

Monsieur Thierry LAGNEAU ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE la convention de coopération « public-public » entre le SITTEU et la Communauté d'Agglomération dans le domaine de la revalorisation des déchets verts et des boues d'assainissement,**
- **AUTORISE le Président ou en son absence un des Vice-Présidents à signer ladite convention de coopération.**

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, la séance est levée à 19h30.

Gérôme VIAU,
Secrétaire de Séance



Stéphane GARCIA,
Président de la Communauté
d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

